



# Société Asiatique

## Rapport du Trésorier pour l'Exercice 2015

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

J'ai proposé en septembre dernier au président Mahé de reprendre, au moins à titre provisoire, le poste de trésorier, afin que nous puissions disposer d'une meilleure connaissance de notre situation financière. La clôture des comptes 2014 avait, en effet, été réalisée dans des conditions peu satisfaisantes qui nous avaient amenés, en tant que censeurs, à émettre des réserves sur le suivi de nos opérations. Notre comptabilité semblait délaissée et la très forte baisse du nombre de nos membres à jour de leur cotisation constituait une réelle source d'inquiétude.

J'ai donc essayé au cours des derniers mois de remettre de l'ordre dans nos comptes et de proposer les changements qui semblaient nécessaires au bon fonctionnement de notre administration. Je n'ai pas eu beaucoup de succès sur ce dernier point, mais je pense avoir clarifié les choix auxquels nous sommes confrontés.

Je vais donc vous les exposer dans ce rapport qui mettra fin à ma mission de trésorier.

Mes premières tâches ont été de reconstituer la comptabilité de 2015, ce qui n'a pas été très facile, de satisfaire à nos obligations réglementaires, ce qui n'avait pas été fait pour les deux derniers exercices, et de rétablir la rentrée régulière et le suivi de nos cotisations. Concernant nos obligations réglementaires, je dois vous informer qu'elles ne sont, à ce jour, pas totalement remplies, car je n'ai pu obtenir, en dépit de plusieurs réclamations, les rapports financiers des exercices 2013 et 2014, qui semblent ne pas exister. Je profite donc de ce rapport pour vous rappeler, Monsieur de Président, que la Préfecture de Paris nous les a réclamés au mois de février et qu'il est impératif de traiter cette demande.



Les relances adressées à nos membres, et le rétablissement du système de prélèvement automatique des cotisations, ont permis d'améliorer nos recettes en fin d'année et le résultat financier de 2015 est finalement moins mauvais que nous n'aurions pu le craindre. Surtout, le niveau des cotisations encaissées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 est très encourageant et nous devrions pour l'année en cours retrouver un niveau de membres à jour de leur cotisation équivalent à celui des années 2012 et 2013. Dans un environnement qui reste difficile, il convient de noter ce point positif essentiel. Nous ne sommes pas victimes d'une crise de désaffection et près de 400 de nos membres restent disposés à payer régulièrement leur cotisation dès lors que nous leur demandons.

L'accident financier de 2014/2015 montre cependant combien nous devons être attentifs au fonctionnement pratique de notre association. On peut en effet évaluer à près de 14 000 euros le manque de recettes lié aux « négligences » de notre administration au cours de cette période. Il appartiendra d'ailleurs à mon successeur, au regard du nombre réel de cotisants de 2016, de voir s'il convient de poursuivre nos investigations pour mieux comprendre l'ampleur de cet accident.

Pour l'ensemble de l'année 2015, notre résultat est positif, à hauteur de 7 247 euros, ce qui mérite d'être souligné puisque ce n'était pas arrivé depuis 2010. Mais il faut immédiatement modérer notre propos puisque nos recettes ont bénéficié à hauteur de 24 900 euros d'une subvention de la fondation Chiang Ching-Kuo. Sans cette subvention, notre résultat aurait été déficitaire de 17 650 euros. Et si cette subvention nous accorde deux années d'accalmie (en 2015 et 2016), elle ne règle pas sur la durée la question de notre équilibre financier. Elle est par ailleurs destinée à financer des travaux de numérisation dans notre bibliothèque et ne peut être consacrée à la couverture de nos dépenses courantes.

Du côté des charges, nous avons bénéficié à plein en 2015 de la baisse des frais d'impression du Journal Asiatique, d'autant que cette dernière n'avait pas été imputée correctement en 2014. Nos frais généraux ont également diminué de façon sensible sous le triple effet d'une baisse des frais de réception, des frais d'affranchissement et des achats de matériel dans notre bibliothèque. A l'inverse les travaux réalisés dans les studios Hamilton ont augmenté nos charges de 4 000 euros.

Du côté des revenus, les choses se sont améliorées par rapport à l'année 2014, mais sans pour autant retrouver la situation « normale » des années 2012 et 2013. Les revenus des cotisations et abonnements ont repassé la barre des 20 000 euros, et les dons ont atteint la somme de 7 200 euros, en particulier sous l'effet d'un don de plus de 2 300 euros réalisé par M. Calmard au nom de la Société d'Histoire de l'Orient. Enfin, comme je l'ai déjà mentionné, une subvention de la fondation Chiang Ching-Kuo a contribué à hauteur de 24 900 euros à l'équilibre de nos comptes.



Le redressement de nos comptes observé en 2015 va se poursuivre en 2016. Il ne devrait pas y avoir de changement notable du côté de nos charges si ce n'est une diminution du poste lié aux travaux dans les studios Hamilton. Du côté de nos revenus, le poste cotisations et abonnements devrait par contre retrouver le niveau de 25 000 euros enregistré en 2012 et 2013. Par ailleurs, l'introduction fin 2015 d'une mesure exonérant à vie de cotisation les membres ayant réalisé un don supérieur ou égal à 3 000 euros à la Société (et considérés dès lors comme bienfaiteurs), a séduit trois de nos membres. Cependant, cette rentrée exceptionnelle devra être affectée à notre dotation comme le prévoient nos statuts (je reviendrai sur ce point dans la suite de mon rapport). Nous continuerons enfin à bénéficier à hauteur de 16 600 euros du soutien sur trois ans la fondation Chiang Ching-Kuo.

Pour l'ensemble de l'année 2016, nous devrions dégager un résultat brut positif de 5 880 euros, mais négatif, hors éléments exceptionnels, de 10 720 euros.

Comme je viens de l'indiquer, notre résultat, hors exceptionnel, reste déficitaire et notre situation financière à moyen terme semble toujours incertaine. Je souhaiterais donc dans la seconde partie de ce rapport évoquer l'évolution de nos comptes dans une perspective plus longue afin de vous permettre de mesurer les enjeux auxquels nous devons faire face. Pour réaliser cet exercice, j'ai repris l'évolution de nos résultats au cours des 18 dernières années (données auxquelles j'avais facilement accès), pour tenter de dégager des tendances. J'ai d'autre part essayé de comparer notre situation récente à la tradition de la Société Asiatique en matière de gestion financière.

Si l'on observe les résultats (corrigés des éléments exceptionnels) des 18 dernières années, on constate que sur les deux premiers tiers de la période, c'est-à-dire de 1998 à 2009, nos comptes ont été proches de l'équilibre, c'est-à-dire que notre perte moyenne par an a été inférieure à 2000 euros (1 894 euros pour être exact). Il n'est jamais satisfaisant d'avoir des comptes déficitaires, mais nous savons que notre Société reçoit occasionnellement des legs, qui peuvent combler ces petites pertes. Sur la base d'une perte de 2 000 euros par an, le legs financier Hamilton nous aurait par exemple permis d'assurer l'équilibre de nos finances pendant un siècle.

Par contre, au cours du dernier tiers de la période, c'est-à-dire sur les six dernières années, notre déficit a très fortement augmenté pour atteindre un niveau de 32 811 euros par an en moyenne.

Si l'on compare les années 2010-2015 aux années 1998-2003, on observe que nos dépenses ont augmenté de 60% et que nos recettes ont baissé de 8% (à données comparables, c'est-à-dire corrigées de l'arrivée des studios Hamilton dans le périmètre de nos comptes). Et notre déficit a été multiplié par 17.

Au cours de ces six dernières années, notre perte cumulée (hors exceptionnel) a atteint un niveau proche de 200 000 euros (196 757 euros pour être exact). C'est-à-dire que nous avons dépensé en six ans la totalité du volet financier du legs Hamilton, qui aurait pu, sur la base d'une gestion raisonnable similaire à celle de la période précédente, assurer notre équilibre financier pendant plusieurs générations.



Je ne saurais vous expliquer sur la base de quelle logique nos dépenses ont soudainement enregistré cette hausse spectaculaire. Mais visiblement l'importance de ce legs a été mal appréciée. Il faut donc rappeler qu'il est en valeur (à données comparables) le plus élevé que la Société Asiatique ait jamais reçu et que nous ne pouvons (si l'on se réfère à notre histoire) espérer recevoir un tel don qu'une fois par siècle tout au plus.

L'évolution des six dernières années est donc inquiétante à plusieurs titres. D'une part parce que les déficits observés s'ils devaient perdurer pourraient rapidement épuiser notre patrimoine. D'autre part, parce que cette politique de dépenses ne semble pas relever d'une stratégie d'investissement, mais plutôt d'un pilotage désordonné de notre gestion. Enfin, parce que cette situation semble à l'opposé de notre tradition financière.

Cette dernière repose en effet sur la rigueur et la discipline. Nous la devons à Jules Mohl qui l'a instauré à partir de 1833 lorsqu'il est devenu responsable de la commission des fonds. Il l'a mis en œuvre pendant les quarante années qu'il a passé à la Société Asiatique, et sa politique a ensuite été poursuivie par ses successeurs, Gustave Garrez et Charles Barbier de Meynard en particulier, ce qui permet assez largement d'expliquer la longévité de notre Société. La clef de voute de cette tradition est l'attention portée à notre patrimoine et à sa gestion, et la méthode est clairement définie à l'article 12 de nos statuts. Les libéralités dont nous sommes bénéficiaires doivent être considérées comme des biens patrimoniaux et rejoindre notre dotation, c'est-à-dire la réserve destinée à protéger la Société contre les aléas de son existence. Cette dotation est gérée dans une optique de long terme et son utilisation doit faire l'objet de choix très mesurés.

Cette tradition financière est évoquée par Louis Finot dans le livre du centenaire (que vous pouvez facilement consulter en ligne). Louis Finot montre à quel point cette discipline de gestion a servi les intérêts de la Société Asiatique. Mais elle semble avoir été totalement occultée au cours des dernières années.

Il est important de rappeler cette réalité car on considère trop souvent la gestion financière d'une association comme secondaire alors qu'elle est en fait essentielle. Il n'y a pas de miracle. Aucune entreprise ou institution ne peut survivre deux siècles si elle ne bénéficie pas d'une gestion financière rigoureuse. Et inversement, la plupart des institutions disparaissent, non parce que leur objet social dépérit, mais parce que leur gestion financière a été à un moment négligée.

Pour mémoire, il n'existe en France que quelques dizaines d'entreprises ayant plus de deux siècles d'existence. Et du côté des institutions, si l'on exclut les académies, la Société de Géographie et la Société Asiatique sont les plus anciennes sociétés savantes.

Nous faisons partie d'une poignée de survivants et notre responsabilité est donc importante. L'administration de notre patrimoine, qu'il s'agisse de notre bibliothèque, de nos biens immobiliers ou de notre réserve financière, mérite toute notre attention. Or, notre gestion récente, trop négligente, expose ce patrimoine à des risques qui sont difficilement acceptables.



Nous nous trouvons donc face à un double défi : définir quelle doit être la politique financière de notre Société pour les prochaines décennies d'une part, et recadrer nos pratiques de gestion afin qu'elles deviennent efficaces et irréprochables d'autre part.

Le premier défi relève d'un choix. C'est à l'ensemble de nos membres de décider s'il convient de revenir à la tradition de rigueur financière de nos anciens ou si nous devons dépenser à court terme notre patrimoine pour un usage qu'il conviendrait cependant de définir clairement. Ma conviction personnelle est que la voie tracée par Jules Mohl reste d'une grande modernité et qu'elle doit encore guider notre gestion.

Le second défi ne relève pas d'un choix mais d'une exigence, parce que les règles de droit nous l'imposent, parce que nos décisions engagent la responsabilité civile de la Société et de ses dirigeants, mais aussi parce qu'il n'est pas acceptable de voir soudain nos recettes diminuer de 14 000 euros en l'espace de deux ans du fait de négligences.

Nous devons éliminer les risques d'ordre juridique ou financier qui continuent de peser sur notre Société. Nous devons améliorer le fonctionnement de notre gouvernance. Nos statuts doivent être respectés, non seulement parce que c'est un principe de base dans une association, mais aussi parce qu'ils sont un cadre favorable au bon fonctionnement de notre Société. La compétence et la fiabilité doivent être les seuls critères de sélection de celles et ceux qui se voient confier l'administration de nos biens patrimoniaux. Nous devons enfin scrupuleusement respecter les engagements pris à l'égard de nos donateurs.

Vous l'avez compris, les décisions à prendre pour recadrer notre gestion et assurer l'avenir de notre Société sont capitales. Elles ne dépendent pas du bon vouloir du trésorier dont les responsabilités sont importantes, mais les pouvoirs très limités.

A titre personnel, je crois avoir atteint les limites de ce que je pouvais faire dans cette fonction et ma mission prend donc fin avec la lecture de ce rapport.

Pour conclure, je souhaite que cette Assemblée, et notre Conseil qui en est l'émanation, prennent la mesure de la situation dans laquelle nous nous trouvons et accordent à mon successeur tout le soutien dont il aura besoin.

Frédéric BURGUIÈRE  
Trésorier de la Société Asiatique